

PREMIO EXTRAORDINARIO DE BACHILLERATO 2015-2016

PRUEBA DE LENGUA FRANCESA

Criterios generales de calificación:

Se valorará el uso del vocabulario adecuado. En la calificación se tendrá en cuenta la redacción, la corrección ortográfica, la creatividad, el orden y la limpieza en la presentación.

Criterios de calificación específicos de la materia:

Question 1. 1 punto. (0,25 puntos por apartado)

Question 2. 2 puntos. (1 punto por apartado). Se pide concreción y claridad.

Question 3. 2 Puntos. (0,5 puntos por cada apartado). Se atenderá a la corrección morfológica, sintáctica y ortográfica.

Question 4. 1 punto. (0,5 puntos por cada apartado).

Question 5. 4 puntos. Criterios a tener en cuenta:

- Organización del texto, utilización de conectores y puntuación: 1 punto.
- Corrección ortográfica y gramatical: 1 punto.
- Precisión de contenidos y creatividad: 1 punto.
- Estructuras y léxico: 1 punto.

Especificaciones para la realización del ejercicio

- Las respuestas se realizarán en las mismas hojas que contienen el enunciado
- No está permitido el uso del diccionario

Lisez attentivement le texte suivant puis répondez aux questions:

Le harcèlement scolaire touche 12% des élèves. Le figaro. Par Caroline Beyer.

Publié le 29/10/2015

Va-t-on enfin progresser sur le front du harcèlement scolaire? C'est l'objectif de la campagne lancée ce 29 octobre par l'actuelle ministre de l'Éducation, alors que les chiffres, au fil des années, révèlent une réalité alarmante. À l'école primaire, cette violence touche 12 % des élèves, dont 5 % de manière «sévère à très sévère». Une proportion qui décroît légèrement au collège (10 %) et au lycée (3,4 %). Mais surtout, le harcèlement prend une inquiétante ampleur sur les réseaux sociaux. Avec Facebook et Instagram, les applications préférées des adolescents et «préados», il se poursuit sans répit jusque sous le toit familial.

Les filles davantage victimes de cyberharcèlement

Via les téléphones portables, messageries instantanées, chats et jeux en ligne, la cyberviolence toucherait environ 20 % des jeunes scolarisés et le cyberharcèlement 6 % d'entre eux. Les filles sont davantage les victimes de ce phénomène qui prend souvent pour elles un caractère sexuel. Photos publiées sans autorisation, «Happy slapping» (acte de violence provoqué, filmé et diffusé), usurpation d'identité, diffusion d'images à caractère pornographique... Le cyberharcèlement se diffuse massivement, de manière incontrôlée.

«Briser la loi du silence». Un éternel défi que la ministre de l'Éducation a relancé le 29 octobre, en amont de la première journée nationale de lutte contre le harcèlement, le 5 novembre prochain. Cette journée sera accompagnée d'une campagne centrée sur l'école primaire, qui veut «interpeller les témoins, ceux qui, par peur, n'osent rien dire», a expliqué la ministre.

Douée pour la communication, Najat Vallaud-Belkacem a su mobiliser les bons acteurs, avec la journaliste Mélissa Theuriau qui signe un clip de prévention diffusé sur France Télévisions, mais aussi dans les salles obscures avant le prochain Disney, *Le voyage d'Arlo*, et l'ouverture, avec SFR, d'un numéro vert, le 3020.

Ces «jeux» dangereux bien connus dans les cours de récré

Trop souvent, les parents de victimes dénoncent la passivité de l'Éducation Nationale sur ce sujet tabou. La campagne prévoit ainsi une sensibilisation des enseignants, pour leur permettre de comprendre, prévenir et prendre en charge ce harcèlement qui intervient la plupart du temps en dehors de la classe. Comme par exemple pour ces «jeux» d'asphyxie ou d'agression groupée d'une cible, qui se déroulent dans les toilettes, à la cantine et dans les cours de récréation. Ces mêmes cours de récréation où se déroulent des jeux de poursuite et de bagarre, où les garçons veulent souvent démontrer leur virilité, et qui génèrent une répartition des rôles sexuée et stéréotypée que les enfants reproduisent les années suivantes, de manière parfois plus violente.

QUESTION 1 (1 point)

Cherchez dans le texte des mots synonymes:

- a) Elle diminue:
- b) Une importance:
- c) Casser:
- d) Habile :

QUESTION 2 (2 points)

Expliquez en quelques mots:

- a) Le cyberharcèlement:
- b) Interpeller les témoins:.....

QUESTION 3 (2 points)

a) Posez cette question d'une autre façon:

Va-t-on enfin progresser sur le front du harcèlement scolaire?

.....

b) Mettez à la voix passive:

Les parents de victimes dénoncent la passivité de l'Éducation Nationale sur ce sujet tabou.

.....

c) Changez la conjonction exprimant le but et mettez le verbe au passé composé:

La campagne prévoit une sensibilisation des enseignants pour leur permettre de comprendre.

.....

d) Mettez à la forme négative et au conditionnel:

Les enfants reproduisent des rôles de manière parfois plus violente les années suivantes.

.....

QUESTION 4 (1 point)

Entourez la bonne réponse:

A. D'après l'article, avec les réseaux sociaux le harcèlement scolaire:

- a) se termine hors de l'établissement scolaire
- b) commence dans les cours de récréation
- c) diminue au collège
- d) continue à la maison

B. *Le voyage d'Arlo* est:

- a) un clip de prévention diffusé sur France télévisions
- b) un numéro vert
- c) Le prochain film de Disney
- d) un film sur le harcèlement scolaire

QUESTION 5 (4 points)

Choisissez une seule option (de 80 à 100 mots)

- A. Le harcèlement scolaire a malheureusement mené des adolescents au suicide, pensez-vous que la loi est assez sévère avec les responsables, adultes ou mineurs? Quelles seraient, d'après vous, les solutions possibles pour éviter le harcèlement scolaire? Avez-vous été témoin ou avez-vous connu une victime de harcèlement scolaire à l'école, au collège, au lycée ou sur les réseaux sociaux?
- B. Facebook et Instagram sont les applications préférées des adolescents et des préados, pensez-vous qu'elles aident les malfaiteurs à harceler leurs victimes? Faîtes-vous un bon usage des réseaux sociaux? Avez-vous déjà publié des photos qui ont compromis vos camarades sans en être conscients? A-t-on déjà publié une photo sur laquelle vous apparaissez sans votre accord? Les réseaux sociaux doivent-ils protéger l'intimité des mineurs?